

2026

**PROGRAMME D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Les Enfants des Lumière(s)

En partenariat avec

Le Centre National du cinéma et de l'image animée
La Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Le Rectorat de Versailles, DAAC
L'Association des cinémas de recherche d'Ile-de-France

2027



acrif

SOMMAIRE

↳ Présentation du programme	3
↳ Mise en oeuvre	5
- Méthodologie	
- Productions attendues	
- Restitutions et diffusion	
↳ Les partenaires	11
↳ Modalités d'inscription	14
↳ Calendrier	15
↳ Contacts	16



Présentation du programme

Les Enfants des Lumières(s) est un dispositif d'éducation aux images par la pratique, porté par le CNC depuis 2015. Ce nom fait référence aux inventeurs du cinéma, les frères Louis et Auguste Lumière, aux philosophes du siècle des Lumières et à leurs héritiers, les élèves du programme.

Ce programme s'inscrit dans la mission de promotion, de diffusion auprès des jeunes et d'éducation aux images du CNC. Il porte une attention particulière à la question de l'égalité des chances, tout en contribuant, par la pratique, à accompagner les plus jeunes dans la découverte des métiers du cinéma, des professionnels et des œuvres.

Durant une année, le programme Les Enfants des Lumières(s) permet à des classes, pouvant aller de la sixième à la Terminale, d'être accompagnées par un réalisateur dans toutes les étapes de la création d'un court métrage : rédaction du scénario, tournage, post-production et diffusion.

Les élèves sont accompagnés au sein de leur établissement par une équipe pédagogique pluridisciplinaire.

Les Enfants des Lumières(s) est un dispositif qui vise à :

Mettre les élèves en action afin de renouveler leur expérience

du cinéma, dans une perspective complémentaire aux autres dispositifs d'éducation aux images, notamment Ma Classe au Cinéma ;

Développer leur regard critique grâce à une meilleure compréhension du processus de création d'un film et la découverte d'œuvres variées (long métrage, court métrage, animation, documentaire etc.) ;

Développer les compétences d'expression, de création et d'organisation par la conduite d'un projet de création collective ;

Découvrir de nouveaux métiers et de nouveaux parcours professionnels ;

Créer un projet interdisciplinaire et fédérateur à la fois entre élèves au sein des classes participantes, mais aussi au sein des établissements scolaires engagés, grâce à l'implication de l'ensemble de l'équipe pédagogique ;

Initier un partenariat de proximité entre les établissements scolaires, leur cinéma de proximité, les associations en charge de la coordination du dispositif et d'autres acteurs culturels du territoire pour faciliter la pérennisation d'actions de cinéma au sein de l'établissement ;

Encourager la pratique des images par les enseignants dans leurs enseignements.



➤ Mise en œuvre du programme

Le programme Les Enfants des Lumière(s) est financé par le CNC et la DRAC, porté par l'ACRIF qui œuvre à l'accompagnement local des classes engagées, en partenariat avec les équipes des DAAC de chaque académie. Son déploiement doit respecter les conditions et les préconisations énoncées ci-après.

→ MÉTHODOLOGIE

Les Enfants des Lumière(s) s'organise autour de trois axes : la découverte du cinéma et de son écosystème, la rédaction d'un scénario, et le tournage d'un court métrage.

Un réalisateur ou une réalisatrice suivra la classe tout au long de l'année scolaire; un technicien du son et de l'image accompagnera les élèves lors du tournage. Dans la mesure du possible, quatre jours de tournage sont prévus pour chaque classe, et une trentaine d'heures d'intervention doivent être réalisées en-dehors du tournage, sur les autres axes. Afin de remplir les objectifs visés, il est essentiel que les professeurs soient formés pour pouvoir s'impliquer dans chacun de ces temps. Tous les ateliers doivent être coconstruits avec les professionnels intervenant auprès de la classe.

a) Formation des professeurs

- Les professeurs participant au projet doivent recevoir au minimum une journée de formation qui abordera les thématiques suivantes :
- Réaliser un projet partenarial ;
- Faire de l'éducation aux images par la pratique ;
- Aborder une thématique, un genre, un cinéaste spécifique etc. dans le cadre de l'éducation aux images.

Afin de favoriser les échanges et le partage d'expérience, cette formation devra être, dans la mesure du possible, interacadémique et inclure tous les professeurs impliqués dans Les Enfants des Lumière(s) à l'échelle régionale.

b) Découverte du cinéma

En amont du travail sur la rédaction du scénario, il est conseillé d'organiser au moins un ou deux ateliers pour présenter aux élèves l'histoire du cinéma, sa création, son vocabulaire, ses métiers... Ces séances sont prises en charge par les enseignants en dialogue avec le coordonnateur de la structure partenaire l'ACRIF.

Cette étape peut être réalisée en lien avec une structure culturelle de proximité : cinémathèque, salle de cinéma, musée...

Il peut être intéressant d'interroger les élèves sur leurs pratiques, les films et séries qu'ils apprécient, afin de prendre comme point de départ ce qu'ils connaissent. Tout au long du projet, l'établissement devra également participer à Ma classe au cinéma afin de pouvoir relier les connaissances et compétences acquises par la pratique avec la découverte et l'analyse d'œuvres. Il est également fortement recommandé de projeter des courts métrages en classe afin d'inspirer les élèves et d'aborder les contraintes liées au format court.

Le cinéma de proximité peut également être un interlocuteur privilégié afin d'organiser des séances spéciales de films en lien avec les sujets abordés par les élèves dans leur scénario.



c) Rédaction du scénario

Un thème sera déterminé par le Comité de pilotage national chaque année, afin de faciliter le démarrage de l'écriture. La faisabilité du scénario devra être validée par la structure coordinatrice du projet. Le court métrage doit être impérativement une création collective de toute la classe et l'expression de ses idées. Le dispositif relevant en premier lieu de l'éducation aux images et d'une approche pédagogique, ni les professeurs, ni le réalisateur ne doivent choisir à la place des élèves le genre du film ou le sujet qu'il traitera. Il est essentiel que le réalisateur s'appuie sur l'expertise pédagogique des professeurs et sur leur connaissance de la classe, des élèves, de leur niveau et de leur état d'esprit pour faciliter le travail d'écriture. Le scénario devra être formalisé sous la forme d'un document écrit reprenant les codes des scénarios professionnels. Les professeurs et le réalisateur devront accompagner les élèves dans la rédaction en veillant à respecter leurs envies et leur parole, dans la limite des contraintes matérielles et techniques incombant au tournage d'un film d'atelier. L'objectif est que les élèves puissent produire un travail qui se rapproche des attendus d'un scénario professionnel, tout en développant leur créativité et leurs compétences d'écriture. Il est préconisé de consacrer une dizaine de séances à l'écriture du scénario. Cette dernière doit se faire en alternance avec des moments de pratique permettant aux élèves de

comprendre concrètement comment se construisent les images. Le réalisateur doit aborder les bases du langage cinématographique (le plan, la séquence, le montage, le cadrage, le rapport son-image). Pour cela, il est nécessaire de mettre à contribution le matériel disponible dans l'établissement (tablettes, appareils photo numériques, ordinateur, le cas échéant smartphones). Le réalisateur est encouragé à utiliser différentes méthodes et techniques pour mener cette écriture collective : travail sur des récits individuels ou en petit groupe, jeux, concours d'anecdotes, improvisation...



d) Tournage

Le tournage du court métrage est le temps fort du projet. Il permet aux élèves de concrétiser leur vision en travaillant aux côtés de professionnels, et de manipuler eux-mêmes du matériel de tournage professionnel. Le tournage est organisé de préférence sur le temps scolaire. Dans la mesure du possible, il dure quatre jours et doit être encadré par le réalisateur qui a suivi l'écriture du scénario et d'un technicien du son et de l'image. Les élèves doivent pouvoir utiliser du matériel professionnel et réaliser eux-mêmes la prise de son et la prise de vues, en étant conseillés et accompagnés par des professionnels. Tous les élèves de la classe doivent participer au tournage, devant ou derrière la caméra.

Les lieux de tournage doivent être choisis conjointement entre le réalisateur, les enseignants et les élèves. Les critères suivants doivent entrer en compte : accessibilité et disponibilité du lieu, intérêts de ce choix par rapport au scénario, intérêts pédagogiques du lieu. Afin de faciliter le repérage de lieux de tournage adaptés à un projet scolaire, il est recommandé de se rapprocher d'acteurs locaux (musée, cinémathèque, lieu de patrimoine). Un partenariat avec ces derniers est aussi l'occasion de faire découvrir aux élèves de nouveaux lieux culturels et patrimoniaux. Si les acteurs ne se révèlent pas

naturellement, ou si plusieurs élèves souhaitent jouer le même rôle, il est recommandé d'organiser un atelier de casting, en lien avec les enseignants. Il s'agit d'une étape qui peut générer de la frustration chez les élèves car tous les volontaires ne peuvent pas forcément avoir un rôle. Il appartient aux enseignants et aux réalisateurs d'arbitrer afin de choisir des élèves qui sauront s'adapter et rester motivés sur toute la durée du tournage. Le casting peut également permettre de mettre en avant des élèves qui auraient eu plus de difficultés à s'investir dans la création du scénario. Les élèves choisis pour être comédiens, notamment les plus jeunes, devront être accompagnés dans l'apprentissage de leur texte. Il pourra également être nécessaire d'organiser des séances en groupes avec les élèves occupant les rôles principaux afin de travailler spécifiquement le jeu et l'incarnation des personnages.



e) Post-production

Il est indispensable que les élèves comprennent le processus du montage en y prenant part. Il est recommandé de constituer des groupes d'élèves à faible effectif pour participer à cette étape du travail. Si le montage ne peut se faire en totalité avec les élèves, le réalisateur présentera le projet à différentes étapes d'avancement et leur permettra à minima de choisir entre plusieurs versions. Les élèves doivent suivre, à travers ces moments, l'évolution du montage et appréhender l'interaction et la combinaison d'images entre elles. Le réalisateur peut choisir de monter le film ou de faire appel à un monteur. La musique utilisée dans les productions doit impérativement être libre de droits pour permettre la valorisation du film à l'issue du projet. Il est recommandé de pouvoir réaliser le mixage et l'étalonnage du court métrage, en fonction des moyens disponibles sur le territoire. Il est nécessaire de présenter ces étapes aux élèves pour qu'ils aient connaissance des différentes phases de la post-production et qu'ils voient l'évolution de leur film. Il pourra notamment être envisagé de les sonder sur l'identité visuelle qu'ils souhaiteraient donner à leur court métrage. Des partenariats avec des écoles de production audiovisuelle peuvent être mis en place afin de réaliser la post-production et de permettre aux élèves de découvrir d'autres métiers et études possibles.

→PRODUCTIONS ATTENDUES

Les courts métrages réalisés précédemment sont disponibles au lien suivant : https://www.youtube.com/playlist?list=PLSSo-btbLNZZGg_jfxfgSMGtzSyt_teGO

a) Productions obligatoires

Chaque classe doit produire un court métrage d'une durée de huit à dix minutes générique inclus. Le format de dix minutes est privilégié pour permettre aux courts métrages réalisés dans le cadre du dispositif de circuler plus facilement dans les festivals dédiés aux formats courts et aux films amateurs, qui acceptent souvent des films d'une durée maximum de dix minutes. Le générique doit inclure le logo du CNC, de l'académie et de la structure coordinatrice. Il devra être complété et vérifié par les enseignants coordinateurs et le réalisateur avant une dernière relecture pour validation par l'association suivant le projet. Pour accompagner le court métrage, une affiche et un synopsis devront également être réalisés. Le synopsis doit permettre de résumer l'intrigue en quelques lignes sans la divulguer. Il peut être réalisé dès les premières séances et constituer un



point de départ pour l'écriture du scénario ainsi qu'une première étape de validation par l'association suivant le projet. Sa version finale servira à la valorisation du court métrage sur la chaîne YouTube du CNC ainsi que dans les festivals.

L'affiche doit reprendre le titre du court métrage et un visuel créé par les élèves. Il est possible de faire travailler les élèves sur plusieurs propositions d'affiches mais une seule devra être choisie comme « affiche officielle ». Pour assurer la lisibilité de l'affiche au format numérique lors de sa diffusion dans le cadre des projections et de la mise en ligne des courts métrages, il convient d'indiquer seulement le titre du film. Des partenariats avec des écoles de graphisme, d'arts, etc. peuvent être envisagés et permettraient aux élèves de découvrir d'autres métiers et études possibles.

b) Productions facultatives

Un making of peut être réalisé afin d'illustrer le processus de création du film, dans toutes ses étapes. Il permet notamment de mettre en évidence le travail mené par les élèves ainsi que leurs impressions à la suite du tournage. Sa création et son montage sont délégués aux professeurs et aux élèves. Il s'agit également d'une opportunité de différenciation pédagogique puisque la création du making of pendant les étapes de rédaction du scénario et de préparation du tournage peut permettre de mobiliser des élèves qui auraient des difficultés à s'impliquer dans ces étapes liées au travail écrit. Une équipe peut également être dédiée au tournage du making of lors du tournage du court métrage, afin de permettre à tous les élèves présents d'avoir un rôle et ainsi limiter les temps d'attente.



→RESTITUTIONS ET DIFFUSION

Pour toute projection et diffusion du film, il est impératif que chaque élève et chaque professionnel intervenant ait bien signé une autorisation de droit à l'image et une cession de droit d'auteur. Tous les films réalisés dans le cadre du dispositif seront mis en ligne sur la chaîne YouTube du CNC, dans la playlist « Les Enfants des Lumière(s) ». Un lien de téléchargement de bonne qualité devra donc être transmis au CNC pour la mise en ligne. Les films seront archivés par le CNC pour une durée minimum de 10 ans. Une première restitution du film devra être organisée par chaque établissement dans son cinéma de proximité. Cet événement convivial permettra aux élèves de présenter le projet à leurs proches. Il est recommandé d'accompagner la projection par des présentations réalisées par les élèves. Les professeurs sont également

incités à organiser des projections au sein de l'établissement scolaire devant les autres classes. Si les professeurs et le réalisateur le souhaitent, il est possible d'inscrire le court métrage dans des festivals dédiés, notamment au niveau local. Le comité de pilotage local pourra les orienter à cet effet.

↳ Les partenaires du programme

→ LE CNC

Le CNC finance le dispositif et procède, en lien avec la DRAC et les académies, au recrutement des structures coordinatrices. Il désigne parmi ses agents un responsable du dispositif qui assure son suivi et sa coordination nationale, en lien avec les différentes parties prenantes, et peut siéger au comité de pilotage local. Il assure une réunion de lancement avec tous les professeurs et les structures impliquées en début d'année scolaire. Il réalise un bilan annuel du dispositif, sur la base des informations transmises par les structures coordinatrices. Il organise le comité de pilotage national. Il communique sur le dispositif et met en ligne tous les films réalisés dans le cadre des Enfants des Lumière(s), s'engageant à les conserver dans ses archives pour une durée minimum de 10 ans. Il met également à disposition sur son site internet un kit de documents composés d'exemples et de modèles facilitant la réalisation du projet.

→ LA DRAC

La DRAC participe à la sélection des structures coordinatrices sur son territoire, en lien avec le CNC et l'académie. Elle siège au comité de pilotage local et participe à la

création d'un partenariat territorial autour du dispositif Les Enfants des Lumière(s), notamment en facilitant la mise en relation de la structure coordinatrice avec d'autres acteurs pertinents.

→ L'ACADÉMIE

L'académie est chargée de formuler les propositions de classes participantes dans le cadre du Comité de pilotage local. L'académie s'engage à encourager un recrutement diversifié dans une logique de démocratisation culturelle : changement d'établissements chaque année, situés dans différents départements de la région, en zone rurale et zone urbaine, variation entre les niveaux. L'académie désigne comme contact référent un conseiller cinéma de la DAAC qui pourra échanger régulièrement avec les structures coordinatrices et avec les équipes pédagogiques afin de faciliter le bon déroulement du projet. L'académie s'engage à être disponible et réactive en cas de difficultés en lien avec les établissements scolaires ou les équipes pédagogiques. Elle siège au Comité de pilotage local. L'académie participe à la création et à l'organisation d'une journée de formation pour les professeurs participant au dispositif sur son territoire.

→ LES STRUCTURES COORDINATRICES

→ Suivi du projet

Les structures sont l'intermédiaire entre les professeurs, les professionnels et le CNC dans la mise en œuvre du projet. Elles accompagnent les professeurs et les intervenants professionnels dans la co-construction d'un projet d'éducation aux images ambitieux.

À ce titre, elles s'engagent pour chaque classe à :

- Collecter les autorisations de droit à l'image et les cessions



de droit d'auteur de tous les élèves.

- Organiser, en lien avec l'académie, au moins une journée de formation pour les professeurs participant au dispositif.
- Accompagner les établissements scolaires dans la création d'un partenariat avec leur cinéma de proximité et/ou avec tout lieu culturel de proximité permettant d'enrichir l'expérience des élèves.
- Organiser trois points d'étape avec les professeurs et au moins un point d'étape avec les réalisateurs au cours de l'année.
- Assister à minima à un atelier d'écriture de scénario.
- Relire le scénario dans son intégralité et formuler un

retour sur sa faisabilité ainsi que des points d'alerte si nécessaire.

- Assister à minima à une demi-journée de tournage.
- Assister à la projection dans le cinéma de proximité.
- Collecter les témoignages des élèves, des professeurs et des intervenants professionnels ainsi que des photos des différentes étapes du projet et les intégrer au bilan du projet à transmettre au CNC.
- Faire remonter au CNC tout point bloquant dans la mise en œuvre du dispositif, et toute suggestion d'évolution du dispositif en vue de l'évolution de son cadre national.

La structure coordinatrice participe à l'organisation d'une journée de restitution locale impliquant l'ensemble des classes participant au dispositif sur son territoire, en lien avec les académies. Dans le cas où des classes participent aussi dans des académies voisines, il est préconisé d'organiser dans la mesure du possible une journée de restitution interacadémique permettant aux classes de se rencontrer.

→ Les intervenants

Les structures coordinatrices doivent recruter un réalisateur/une réalisatrice par classe suivie. Un même réalisateur ne peut pas suivre deux classes dans le cadre des Enfants des Lumière(s) sur la même année scolaire. Le réalisateur s'engage à accompagner la classe et les professeurs sur l'intégralité du projet : écriture, tournage, post-production.

Le réalisateur s'engage à accompagner la classe et les professeurs sur l'intégralité du projet : écriture, tournage, post-production. Cela équivaut dans la mesure du possible à une trentaine d'heures d'interventions.

Un technicien du son et de l'image doit être recruté par la structure, sur recommandation du réalisateur, pour encadrer le travail des élèves lors du tournage. Des interventions peuvent également être prévues en amont afin de rencontrer la classe, présenter leurs métiers et faire une première initiation à l'utilisation de matériel audiovisuel. Tous les

intervenants doivent être choisis pour leur capacité à transmettre et à accompagner des jeunes dans une démarche créative. La parité doit être respectée sur l'ensemble des intervenants recrutés. Il est recommandé de varier les intervenants d'une année scolaire à l'autre afin de favoriser la créativité et varier les approches. Les structures s'engagent à demander un extrait de casier judiciaire vierge aux intervenants en amont de toute intervention et à ne pas travailler avec des intervenants mis en cause dans des faits relatifs à des personnes mineures. Les structures s'engagent à rémunérer les intervenants selon les modalités de leur choix en se basant sur les conventions collectives du secteur. Elles s'engagent également à collecter les autorisations de :

- Cession de droit d'auteur des intervenants professionnels
- Droit à l'image des intervenants professionnels
- Cession de droit d'auteur des élèves
- Droit à l'image des élèves

Les structures s'engagent à mettre à disposition du matériel audiovisuel de qualité et assuré pour le tournage, soit via un prêt de matériel appartenant à la structure, soit via la location de matériel auprès d'une structure qualifiée. Il est essentiel que les élèves puissent manipuler le matériel, et expérimenter des conditions de tournage proches des conditions professionnelles. Des listes de matériel utilisé précédemment pourront être fournies par le CNC.

→ **Les établissements scolaires et l'équipe pédagogique**

La direction de l'établissement s'engage à faciliter l'organisation du programme Les Enfants des Lumières(s) au sein de l'établissement et garantit la bonne application

du présent cahier des charges. L'établissement doit recenser sa participation au programme dans l'application ADAGE et doit signer une convention de partenariat avec la structure coordinatrice. L'établissement scolaire s'engage à constituer une équipe pédagogique pluridisciplinaire identifiée et pérenne pour toute la durée du projet, constituée d'au moins deux professeurs référents du dispositif. Il s'engage à permettre la mise en œuvre logistique du dispositif au sein de l'établissement (salles, matériel...) ainsi qu'à libérer les enseignants coordinateurs sur les temps nécessaires à leur formation, à la préparation et à l'organisation de toutes les activités liées au dispositif. La responsabilité des élèves dans la réalisation des activités du dispositif doit faire l'objet d'une assurance responsabilité civile souscrite par l'école ou par l'établissement et d'une garantie individuelle accident. L'établissement s'engage à transmettre les documents de cession de droits d'auteur et d'autorisation de droit à l'image signés de chaque élève à la structure coordinatrice. Les dépenses occasionnées par le transport des élèves jusqu'aux lieux de visites ou d'activités au titre du programme sont prises en charge par l'établissement scolaire. Une aide financière pourra être demandée à l'établissement concernant l'accueil des intervenants (frais de transport, de repas...) ainsi que les dépenses liées au tournage (costumes et accessoires, éléments de décor, maquillage, repas...). Avec le soutien de la structure locale coordinatrice, l'établissement s'engage à se rapprocher de son cinéma et/ou de tout lieu culturel de proximité pour accompagner et enrichir les actions du dispositif. La classe participante ou l'établissement doit à minima participer à Ma Classe au cinéma et peut également organiser des projections spécialisées pour accompagner les élèves dans le processus de création.



➤ Modalités d'inscription

Deux classes de lycée de toute l'académie et une classe de collège des Yvelines seront recrutées dans l'académie de Versailles.

Un établissement ayant déjà participé aux Enfants des Lumière(s) ne pourra pas y reparticiper avant 3 années scolaires pour garantir la circulation du dispositif sur le territoire.

Les Enfants des Lumière(s) s'adresse à des classes de la sixième à la Terminale pour le département des Yvelines et pour des classes de lycée pour les Hauts-de-Seine, l'Essonne et le Val d'Oise en priorité dans des établissements scolaires REP, REP+, situés en zone rurale ou bien à IPS faible.

L'établissement doit obligatoirement participer à Ma Classe au cinéma en parallèle de leur implication dans Les Enfants des Lumière(s), afin que les élèves puissent bénéficier d'un parcours de spectateurs complet.

La participation au dispositif Ma Classe au cinéma est obligatoire pour candidater. Les deux dispositifs sont complémentaires et favorisent la découverte du cinéma. Les professeurs souhaitant inscrire leur classe peuvent candidater sur Adage. Ils peuvent en amont de la candidature se rapprocher du Conseiller cinéma de la DAAC de leur académie.

Le dossier de candidature doit inclure une présentation de l'établissement, des éléments de motivation et, doit être porté par au moins deux professeurs coordonnateurs de disciplines différentes. Il convient notamment d'explicitier les axes de travail interdisciplinaires envisagés par l'équipe pédagogique et les différentes disciplines concernées.



→ Dès le 18 juin 2026 et jusqu'au 10 juillet 2026, l'appel à candidature sera accessible sur la plateforme Adage.

→ Le professeur coordonnateur du projet renseigne la candidature en ligne, validée par le chef d'établissement.

→ Etude des candidatures par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage choisit les classes qui participeront au programme. Dès réception de votre candidature, une rencontre entre les équipes de l'ACRIF, la DAAC et l'équipe pédagogique pourra être proposée.

↘ Calendrier indicatif

- Réunion de lancement par le CNC en septembre, en visioconférence, avec les enseignants coordinateurs en présence des structures coordinatrices.
- Rencontre avec le réalisateur et début des interventions dès le mois d'octobre.
- Formation des enseignants en janvier.
- Rédaction du scénario jusqu'à la fin du mois de janvier.
- Préparation du tournage en février.
- Tournage en mars/avril.
- Post-production jusqu'en mai/juin et rencontre avec des professionnels (étalonneurs, mixeurs, monteurs...). Restitution locale et projection dans les établissements scolaires et les cinémas partenaires en mai/juin.

CNC

Président - Gaëtan Bruel

Léa Luret - Cheffe du service des publics au CNC

Juliette Vargas - Chargée de développement des opérations d'éducation aux images

juliette.vargas@cnc.fr

ACRIF

Thomas Petit, délégué général - petit@acrif.org

Lou Piquemal, chargée des relations avec les partenaires
- piquemal@acrif.org

Maxime Bouillon, médiateur cinéma - bouillon@acrif.org

ACADÉMIE DE VERSAILLES

Recteur - Etienne Champion

DAAC - Marianne Calvayrac - Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

ce.daac@ac-versailles.fr

Amélie Aïmedieu - Conseillère Cinéma/audiovisuel,
Culture

Scientifique et Technique, Développement Durable, Art
du goût

amelie.aimedieu@ac-versailles.fr

DRAC

DRAC Ile-de-France - Emeric de Lastens - Conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires,

emeric.de-lastens@culture.gouv.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



centre national
du cinéma et de
l'image animée


acrif